

Communiqué : rappel des règles du confinement

Vendredi 27 mars 2020

Ville de Verrières-le-Buisson

Hôtel de Ville

Place Charles de Gaulle

91370 Verrières-le-Buisson

Afin de lutter contre la propagation du virus COVID-19, et alors que la France entre dans une phase de pic de l'épidémie, il est plus que jamais nécessaire de respecter les règles de confinement.

Chères Verriéroises, chers Verriérois,

Le 16 mars dernier, le président de la République a édicté une série de règles à l'attention des Françaises et des Français afin de limiter la propagation du virus COVID-19. Depuis le mardi 17 mars, des mesures strictes quant aux déplacements ont été mises en œuvre sur la commune.

Alors que notre pays entre dans une phase de pic de l'épidémie, il est rappelé aux personnes que les déplacements ne sont autorisés que pour :

- aller travailler (si le télétravail est impossible)
- effectuer des achats de première nécessité dans les établissements dont l'activité est autorisée (liste consultable sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)
- se rendre à la pharmacie ou chez le médecin, si la consultation à distance est impossible et ne peuvent être différés
- pratiquer une courte activité physique individuelle ou une promenade dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de son domicile et dans la limite d'une heure quotidienne
- se rendre à une convocation judiciaire ou administrative
- participer à une mission d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- un motif familial impérieux destiné à l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants

En dehors de ces cas, il est demandé de rester chez soi pour des motifs de sécurité sanitaire.

Par ailleurs, tout déplacement est soumis à la détention OBLIGATOIRE d'une attestation dérogatoire de déplacement. Ce document peut être téléchargé sur le site Internet de la Ville :

<https://www.verrieres-le-buisson.fr/wp-content/uploads/2020/03/attestation-deplacement-fr-20200324.pdf>

Pour les personnes ne disposant de moyens d'impression, il est rappelé que ce document peut être rédigé sur papier libre.

Sachant pouvoir compter sur la responsabilité de chacun et de tous, je vous invite à respecter et faire respecter scrupuleusement ces règles.

Prenez soin de vous.

François Guy TRÉBILLE
Maire de Verrières le Buisson
Vice-Président de Paris Saclay